

**FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
FINACORP 60  
SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2011**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier par votre Conseil d'Administration tenu le 24 Juin 2011, nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints, du fonds commun de placement « FCP FINA 60 », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2011, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, couvrant la période allant du 01 Janvier 2011 au 31 Décembre 2011.

***Responsabilité du Gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers :***

Ces états financiers qui font apparaître un actif net de **780.519 DT**, un capital social de **657.000 DT** et une valeur liquidative égale à **1.188,004 DT** par part, ont été arrêtés par le Gestionnaire qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur et aux clauses contenues dans le règlement intérieur du « FCP FINA 60 ». Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

***Responsabilité du commissaire aux comptes :***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Suite à notre audit, nous estimons utile de vous faire part du point suivant :

1- Les intérêts sur les Dépôts à Vue enregistrés en 2011 par le Gestionnaire s'élèvent à 1.075,300 DT contre un montant versé par le Dépositaire de 775,424 DT, soit une différence de 299,876 DT.

***Opinion :***

A notre avis et indépendamment de ce qui est indiqué ci-dessus, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de « FCP FINA60 » arrêtée au 31 Décembre 2011, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en TUNISIE.

***Vérifications spécifiques :***

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le fonds commun de placement « FCP FINA 60 » des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code, ainsi que de la politique d'investissement telle que mentionnée dans le règlement intérieur. De cette appréciation nous avons remarqué ce qui suit:

1- Conformément aux dispositions de l'article 2 du règlement intérieur, le seuil d'emploi de l'actif net dans des valeurs mobilières composées de BTA, BTCT et BTZC, doit être compris entre 74% et 79%.

Au 31 Décembre 2011, l'actif net de FCP FINA60 est employé à raison de 78,78% dans les valeurs mobilières sus-indiquées.

2- Conformément aux dispositions de l'article 2 du règlement intérieur, le seuil d'emploi de l'actif net en liquidités est de 5%.

Au 31 Décembre 2011, l'actif net de FCP FINA60 est employé à raison de 4,41% dans des liquidités.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI**  
Managing Partner  
**FMBZ KPMG TUNISIE**

FCP FINA 60

## BILAN

LIBELLE	NOTE	31/12/2011	31/12/2010
<b><u>ACTIFS</u></b>			
<b>PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>AC1</b>	<b>758 416</b>	<b>817 645</b>
a- Actions et valeurs assimilées		143 491	168 211
b- Obligations et valeurs assimilées		0	0
c- Emprunts d'état		614 925	649 434
<b>PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>		<b>34 394</b>	<b>56 632</b>
a- Placements monétaires		0	0
b- Disponibilités	<b>AC2</b>	34 394	56 632
<b>Créances d'exploitations</b>	<b>AC3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Autres actifs</b>	<b>AC4</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>792 809</b>	<b>874 280</b>
<b><u>PASSIFS</u></b>			
		<b><u>12 291</u></b>	<b><u>9 943</u></b>
Opérateurs créditeurs	<b>PA1</b>	9 030	6 487
Autres créditeurs divers	<b>PA2</b>	3 260	3 456
<b><u>ACTIF NET</u></b>		<b><u>780 519</u></b>	<b><u>864 336</u></b>
<b>Capital</b>	<b>CP1</b>	<b>700 397</b>	<b>797 698</b>
<b>Sommes distribuables</b>		<b>80 122</b>	<b>66 638</b>
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		58 452	40 523
b- Sommes distribuables de l'exercice		23 471	26 313
c- Régul.Résultat distribuables de la période		-1 801	-198
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS</b>		<b>792 809</b>	<b>874 280</b>

FCP FINA 60

## ETAT DE RESULTAT

LIBELLE	NOTE	Période du 01.01.11 au 31.12.11	Période du 01.01.10 au 31.12.10
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>PR1</b>	<b>41 275</b>	<b>37 262</b>
a- Dividendes		6 872	4 030
b- Revenus des BTA et BTZC		34 403	33 232
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>PR2</b>	<b>1 075</b>	<b>4 302</b>
<b>Total des revenus des placements</b>	-	<b>42 350</b>	<b>41 564</b>
Charges de gestion des placements	<b>CH 1</b>	-14 963	-11 328
<b>REVENUS NETS DES PLACEMENTS</b>		<b>27 387</b>	<b>30 236</b>
Autres produits	<b>PR 3</b>	26	0
Autres charges	<b>CH 2</b>	-3 942	-3 923
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>23 471</b>	<b>26 313</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		-1 801	-198
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>21 670</b>	<b>26 115</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		1 801	198
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-11 196	19 057
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		9 236	-11 663
Frais de négociation		-552	-867
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>20 959</b>	<b>32 841</b>

FCP FINA 60

## VARIATION DE L'ACTIF NET

LIBELLE	Période du 01.01 au 31.12.11	Période du 01.01 au 31.12.10
<b><u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>20 959</u></b>	<b><u>32 841</u></b>
a- Résultat d'exploitation	23 471	26 313
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-11 196	19 057
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	9 236	-11 663
d- Frais de négociation de titres	-552	-867
<b><u>Distributions de dividendes</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>
<b><u>Transactions sur le capital</u></b>	<b><u>-104 777</u></b>	<b><u>-32 066</u></b>
<b>a- Souscriptions</b>	<b>3 488</b>	<b>22 114</b>
- Capital	3 000	20 000
- Régularisation des sommes non distribuables	144	900
- Régularisation des sommes distribuables	344	1 214
<b>b- Rachats</b>	<b>108 265</b>	<b>54 180</b>
- Capital	95 000	50 000
- Régularisation des sommes non distribuables	4 789	2 250
- Régularisation des sommes distribuables	10 331	3 036
- Commissions de rachat	-1 855	-1 106
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-83 818</b>	<b>775</b>
<b><u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u></b>	<b><u>-83 818</u></b>	<b><u>775</u></b>
a- Début de période	864 336	863 561
b- Fin de période	780 519	864 336
<b><u>NOMBRE DE PARTS</u></b>	<b><u>657</u></b>	<b><u>749</u></b>
a- Début de période	749	779
b- Fin de période	657	749
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>1 188,004</b>	<b>1 153,986</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>2,948%</b>	<b>4,099%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS****Arrêtées au 31/12/2011***(Unité en Dinars Tunisiens)***1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31/12/2011 sont établis conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NCT 16, Présentation des états financiers des OPCVM et NCT 17, Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM.

**2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

**2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2011, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2011 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

**2- 3 Evaluation des autres placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, en date d'arrêtés :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

- au prix d'acquisition lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

**2- 4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

**3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT****AC1 : Note sur le Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010 à 758.416 DT contre 817.645 DT au 31/12/2010, et se détaille ainsi :

<b>LIBELLE</b>	<b>Nbre de Titres</b>	<b>Coût d'Acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2011</b>	<b>% de l'Actif Net</b>
<b>I - Actions et Valeurs Assimilées</b>		<b>138 680</b>	<b>141 916</b>	<b>18,18%</b>
AL	51	13 933	21 114	2,71%
ARTES	2 098	23 011	20 145	2,58%
ATB	500	3 000	2 955	0,38%
ATTIJ BANK	300	5 601	5 611	0,72%
BIAT	50	3 750	3 722	0,48%
BNA	500	6 079	6 009	0,77%
C CEMENT	2 000	7 850	8 106	1,04%
ENNAKL SA	650	6 684	6 232	0,80%
GIF	1 000	6 400	5 749	0,74%
MONOPRIX	100	2 780	2 832	0,36%
POULINA	600	4 937	4 904	0,63%
SCB	400	3 218	3 168	0,41%
SITS	1 266	4 548	4 578	0,59%
SOMOCER	4 500	16 347	16 295	2,09%
SOTETEL	1 000	6 060	6 005	0,77%
SOTRAPIL	200	2 782	2 745	0,35%
SOTUVER	600	5 776	5 707	0,73%
STAR	70	10 183	10 324	1,32%
TUNIS RE	500	5 742	5 717	0,73%
<b>II - Droits rattachés</b>		<b>1 634</b>	<b>1 575</b>	<b>0,20%</b>
DA SOMOCER (1/10)	4 500	1 634	1 575	0,20%
<b>III - BTA</b>	<b>100</b>	<b>110 000</b>	<b>113 201</b>	<b>14,50%</b>
BTA 8.25% 07-2014 (12 ans)	100	110 000	113 201	14,50%
<b>IV - BTZC</b>	<b>700</b>	<b>428 050</b>	<b>501 725</b>	<b>64,28%</b>
BTZ 11-10-2016	700	428 050	501 725	64,28%
<b>TOTAL</b>		<b>678 363</b>	<b>758 416</b>	<b>97,17%</b>

**AC2 : Note sur les disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 34.394 DT contre 56.632 DT au 31/12/2010 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
- Avoirs en banque	34 409	54 330
- Somme a l'encaissement	0	875
- Somme à régler	-314	-17
- Intérêts courus / DAV	299	1 444
<b>Total</b>	<b>34 394</b>	<b>56 632</b>

**PA1 : Note sur les opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 9.030 DT contre 6.487 DT au 31/12/2010, détaillé comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
- Gestionnaire	2 415	2 592
- Dépositaire	6 615	3 895
<b>Total</b>	<b>9 030</b>	<b>6 487</b>

**PA2 : Note sur autres opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 3.260 DT contre 3.456 DT au 31/12/2010 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
- CMF	71	88
- C.A.C	3 000	2 992
- RS sur commission gestionnaire	189	376
<b>Total</b>	<b>3 260</b>	<b>3 456</b>

**CP1 : Note sur le capital**

<b>Capital au 31/12/2010</b>	
- Montant	749.000
- Nombre de parts	749
- Nombre de porteurs de parts	11
<b>Souscriptions réalisées</b>	
- Montant	3.000
- Nombre de parts	3
<b>Rachats effectués</b>	
- Montant	95.000
- Nombre de parts	95
<b>Capital au 31/12/2011</b>	
- Montant	657.000
- Nombre de parts	657
- Nombre de porteurs de parts	11

	Mvt sur le capital	Mvt sur l'Actif Net
<b>Capital début de période au 31/12/10</b>	<b>797.698,407</b>	<b>797.698,407</b>
<b>Souscription de la période</b>	<b>3.000,000</b>	<b>3.000,000</b>
<b>Rachats de la période</b>	<b>-95.000,000</b>	<b>-95.000,000</b>
<b>Autres mouvements</b>	<b>-5.301,75</b>	<b>74.820,225</b>
* Variation des plus ou moins values potentielles	-11.196,396	-11.196,396
* Variation des plus ou moins values réalisées	9.236,414	9.236,414
* Régularisation des sommes non distribuables	-4.645,032	-4.645,032
* Frais de négociation	-552,088	-552,088
* Commissions de rachat	1.855,352	1.855,352
* Sommes distribuables de l'exercice antérieur		58.451,575
* Sommes distribuables		21.670,400
<b>Capital fin de période au 31/12/2011</b>	<b>700.396,657</b>	<b>780.518,632</b>

**PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille-titres**

Les revenus du portefeuille titres s'élève au 31/12/2011 à 41.275 DT contre 37.262 DT au 31/12/2010 et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
- Dividendes	6 872	4 030
- Revenus des BTA	9 341	9 680
- Revenus des BTZC	25 062	23 552
<b>Total</b>	<b>41 275</b>	<b>37 262</b>

**PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 1.075 DT contre 4.302 DT au 31/12/2010, et représente ce qui suit :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
- Revenus des Bons de Trésor	0	0
- Revenus des Billets de Trésorerie	0	0
- Intérêts des comptes de dépôt	1 075	4 302
<b>Total</b>	<b>1 075</b>	<b>4 302</b>

**CH1 : Note sur les charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 14.963 DT contre 11.328 DT au 31/12/2010, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
- Rémunération du gestionnaire	9 626	10 051
- Rémunération du dépositaire	5 337	1 277
<b>Total</b>	<b>14 963</b>	<b>11 328</b>

**CH2 : Note sur les autres charges d'exploitation**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 3.942 DT contre 3.923 DT au 31/12/2010, et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
- Rémunération d'intermédiaire et honoraire	3.000	3.000
- Redevance CMF	816	852
- Charges diverses	126	71
<b>Total</b>	<b>3 942</b>	<b>3 923</b>

**4 - AUTRES INFORMATIONS****4- 1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion du FCP FINA60 est confiée à la société « FINACorp S.A. ». Celui-ci se charge de l'exécution des ordres de bourse de FCP FINA60 et de la gestion administrative et financière de la société. Une rémunération de 1% HT/an, calculée sur la base de l'actif net du « FCP FINA60 » lui est accordée en contrepartie de ses services.

La commission de « FINACorp S.A. » au 31/12/2011 s'élève à 9.626 DT.

**4- 2 Rémunération du dépositaire**

La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB. Une rémunération est attribuée au dépositaire fixée à 0,15% HT/an calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 4500 DT HT.

La commission de l'ATB au 31/12/2011 s'élève à 5.337 DT TTC (Soit le minimum à facturer).

**4- 3 Rémunération du distributeur**

Le « FCP FINA60 » rétrocédera en faveur de l'ATB une commission de placement, en contre partie du service de distributeur, calculée sur la base d'un taux égal à 0,25% sur le volume net quotidien des transactions au prorata temporis. A ce jour, aucune commission ne lui a été versée.

**4- 4 Frais pris en charge par FINACorp**

La Société Gestionnaire prend en charge les frais de publicité et publication de gestion en lieu et place du « FCP FINA60 ».